

AUX MEMBRES DE L'ORDRE

Genève, le 13 janvier 2021

**Publication de l'ouvrage « La loi fédérale sur l'égalité (LEg) devant les tribunaux »**

Chères Consœurs,  
Chers Confrères,

Nous célébrons cette année les 25 ans de l'entrée en vigueur de La loi fédérale sur l'égalité (LEg).

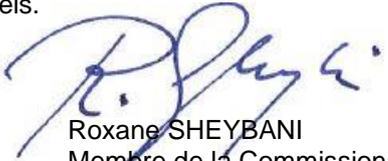
En 2016, des discussions organisées par le Réseau Genre et Droit de l'Université de Genève ont mis en évidence la nécessité d'améliorer les connaissances des praticiens et praticiennes en matière de discrimination fondée sur le genre. Ce constat s'est non seulement fondé sur l'expérience des participant·e·s, mais surtout sur l'analyse de la jurisprudence cantonale relative à la LEg entre 2004 et 2015 réalisée par l'Université de Genève<sup>1</sup>, sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), de laquelle ressort que la LEg n'est pas systématiquement invoquée lorsqu'elle peut l'être et n'est pas systématiquement appliquée alors qu'elle doit l'être.

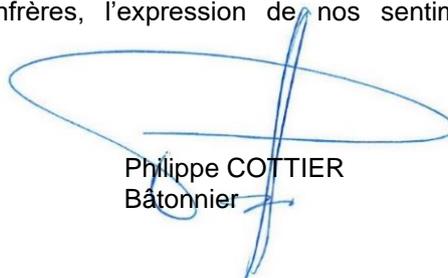
Sur ce constat, en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Genève et l'Association des juristes progressistes du canton de Genève, **l'Ordre des avocats de Genève a réalisé l'ouvrage « La loi fédérale sur l'égalité (LEg) devant les tribunaux » afin de promouvoir l'utilisation de la LEg**, avec le soutien du Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences du canton de Genève (BPEV) et du BFEG.

L'ouvrage offre une présentation inédite de cette loi avec des tableaux listant des moyens de preuve efficaces (« canevas d'entretien ») et proposant des conclusions susceptibles d'être formulées lors d'une demande en justice. Son originalité réside aussi dans le chapitre qu'il consacre à la question de la discrimination fondée sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. L'accent est mis sur les rapports de travail de droit privé. Le document reflète l'état de la jurisprudence au 30 juin 2020.

Publié aux Éditions juridiques libres (EJL), **l'ouvrage est disponible en libre accès** sur le site des EJL ([lien](#)). Des exemplaires papier peuvent être commandés en ligne ([lien](#)).

Veuillez recevoir, chères Consœurs, chers Confrères, l'expression de nos sentiments dévoués et confraternels.

  
Roxane SHEYBANI  
Membre de la Commission  
des droits de l'Homme

  
Philippe COTTIER  
Bâtonnier

<sup>1</sup> LEMPEN Karine / VOLODER Aner, avec la collaboration de Laetitia JAMET, Rapport de recherche – Analyse de la jurisprudence cantonale relative à la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (2004-2015), Université de Genève, sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité BFEG, Berne 2017.